



L'absence injustifiée et le licenciement

Par **coudou**, le **24/09/2009** à **15:17**

bonjour,

j'ai proposé à mon employeur une rupture conventionnelle qu'il a refusé en bloc car il est contre le fait que je puisse ainsi toucher les assedics et qu'il doive me payer des indemnités. On m'a parlé du licenciement pour absence injustifiée mais il refuse aussi car il est contre le fait que là aussi je touche le chômage.

je ne sais plus quoi faire (je ne peux pas démissionner car financièrement impossible) et j'ai vraiment l'impression qu'il veut me pousser à bout ou à la faute : j'ai, depuis ma demande de rupture, droit à de multiples réflexions sur mon travail, mon comportement, ect...

a-t'il droit d'agir ainsi et qu'est-ce que la loi prévoit pour un cas comme le mien?

merci d'avance

Par **malgort**, le **26/09/2009** à **11:42**

Vous pouvez, si c'est le cas, voir pour harcèlement moral. C'est une procédure fastidieuse tant pour vous que pour l'employeur. Il vaut mieux se faire aider dans ce cas là. Si vous êtes déclaré inapte à retourner sur votre lieu de travail par ce fait vous aurez droit au chômage